

## SEANCE DU 12 JANVIER 2016

**Date de convocation** : 5 janvier 2016

**Date d'affichage** : 20 janvier 2016

L'an deux mil seize le douze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

**Absent excusé** : M. Hubert Alexandre.

**Absente** : Mme Stéphanie Collette.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 9 décembre 2015.

### **REPOSE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réponse donnée par Madame LEBOT, Responsable du centre routier de Coutances du Conseil Départemental de la Manche, aux questions relative à la dégradation d'une bouche à incendie et aux panneaux de signalisation situés au pont.

Ces derniers ont été remis à l'état initial, s'agissant de la dégradation de la bouche à incendie, le dossier a été transmis à l'assurance du parc routier départemental.

### **TARIFS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état financier de la Salle des Fêtes pour l'année 2015. Celui-ci présente un déficit de 416,76 € excluant les frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'augmenter pour l'année 2017 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 270.00 € pour les habitants Hors Commune,
- 160.00 € pour les associations Hors Commune.

De même, à la la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année 2017 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 160.00 € pour les habitants de la Commune,
- 80.00 € pour les associations de la Commune (pour les trois premières locations).

### **LOTISSEMENT DELAROCQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur Thomas LEGLINEL, Secrétaire de l'Association Syndicat Libre Lotissement Delarocque, situé à L'Aubrière, concernant une demande de rétrocession à titre gratuit de l'ensemble de la voirie, des réseaux et de l'éclairage ainsi qu'une demande de numérotation des maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de se renseigner sur la procédure administrative à respecter ; donne leur accord à condition que les espaces verts continuent à être entretenus par les habitants de la résidence tel que stipulé sur la demande de l'Association Syndicat Libre Lotissement Delarocque du 18 décembre et que les frais afférents à la rétrocession du dit lotissement soient à la charge de l'Association Syndicat Libre Lotissement Delarocque.

De plus, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord concernant la numérotation des habitations.

## **POINT FINANCIER BUDGET GENERAL 2015**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état provisoire du Compte Administratif 2015.

En ce qui concerne le Budget Assainissement, celui-ci devrait faire ressortir un déficit d'environ 92 000 €.

En ce qui concerne le Budget Général, celui-ci devrait faire ressortir un excédent d'environ 380 000 €.

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions diverses suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016 :

- l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	10 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'APEI Centre-Manche	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- l'Association Départementale des Sclérosés en Plaques	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- les Maisons de l'Arc En Ciel Saint Sever Calvados	23 €

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations locales suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016 :

- le Comité des Fêtes	160 €
- l'Association des Anciens Combattants	160 €
- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

La demande de subvention présentée par l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Manche fait l'objet d'un refus à l'unanimité des membres présents.

## **SIGNATURE ADS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Alexandra JEHAN, Instructrice du service urbanisme - ADS, du Syndicat Mixte du Pays de Coutances concernant la création d'un nouvel arrêté pour la délégation de signature aux instructeurs des autorisations d'urbanisme du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

# **ARRÊTÉ POUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS D'URBANISME DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE COUTANCES**

## **Le Maire de la Commune de CAMBERNON,**

Vu les dispositions de la Loi dite "ALUR", n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2016, visée en Sous-Préfecture, qui décide de l'adhésion de la commune au service "Urbanisme et Application du Droit des Sols" du Syndicat Mixte du Pays de Coutances,

Vu la convention partenariale signée en date du 4 mai 2015, confiant au Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L423-1 et R423-15,

Vu la nouvelle organisation du service ADS,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Monsieur Le Maire décide de donner une délégation de signature afin de mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol.

### **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Carole BODIN, instructrice du droit des sols, à compter du 14 décembre 2015.

à l'effet de signer les actes et documents ci-après énumérés :

*α)* demande de pièces destinée à compléter les dossiers,

*β)* lettre de notification et de prolongation de délai,

*χ)* tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision, tel que mentionnés au code de l'urbanisme aux articles R421-1 et suivants.

### **ARTICLE 3**

Le Maire peut à tout moment mettre fin à la délégation.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée désignée à l'article 2.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Manche,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cet arrêté.

## **DESIGNATION MEMBRE COMMISSION APPEL D'OFFRES**

La Communauté du Bocage Coutançais va lancer un marché de fournitures pour le papier administratif. Dans un souci d'économies, la constitution d'un groupement de commandes s'avère être intéressant. Celui-ci sera composé des communes de : Belval, Cambernon, Cerisy la salle, Coutances, Montpinchon, Muneville le Bingard, Ouille, Roncey, Saint Denis le Gast, Saint Denis le Vetu, Saint Sauveur Lendelin, Vaudrimesnil.

Ainsi, un marché unique serait mis en place selon les modalités suivantes :

**Procédure de passation** : marché à bons de commande avec quantités minimum et maximum annuels passé selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

**Durée du marché** : 1 an renouvelable 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 4 ans au maximum jusqu'au 31/12/2019

Afin de permettre la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-après :

### **1/Constitution d'un groupement:**

Membres \* la Communauté du Bocage Coutançais

\* les communes de :

- Coutances
- Belval
- Cambernon
- Cerisy la Salle
- Montpinchon
- Muneville le Bingard
- Ouille
- Roncey
- Saint Denis le Gast
- Saint Denis le Vetu
- Saint Sauveur Lendelin
- Vaudrimesnil

**2/Objet du groupement:** Marché de fourniture de papier

**3/Modalité de fonctionnement:** chaque membre signe et exécute les marchés le concernant

**4/Coordination du groupement:** Communauté du Bocage Coutançais

**5/Modalités de la procédure:** marché à bons de commande passé selon une procédure adaptée, en application des articles 8, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

### **6/Commission d'appel d'offres:**

**Composition** : 1 membre titulaire de chaque commission d'appel d'offres des collectivités membres. Un suppléant est prévu pour chaque membre en cas d'absence.

**Présidence** : le représentant du coordonnateur à savoir dans le cas présent Monsieur le Président de la CBC ou son représentant.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner le membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Didier TOUZE, membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que Monsieur Samuel ADDES, membre suppléant et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

### **STATION D'EPURATION DU BOURG**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 décembre avec Monsieur BRASSET du cabinet d'AQUASOL et en présence de deux exploitants agricoles Messieurs LEROUGE et LEGOURGEOIS. Ces derniers ont donné leur accord pour recevoir les boues de la lagune. Une étude de sol va être effectuée et un lancement d'appel d'offres sera décidé lors de la prochaine réunion afin que les travaux puissent être exécutés en avril prochain.

### **MARCHE DE TRAVAUX 2015**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des informations relatives aux marchés publics de l'année 2015.

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

#### **Article 133**

« Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie. »

Pour les marchés conclus en 2015 :

C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique.

Article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- ▶ 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- ▶ 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- ▶ 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste mentionnée à l'article 1er comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes :

1° L'objet et la date du marché ;

2° Le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

## MARCHES DE TRAVAUX 2015

### MARCHES DE 4 000 A 90 000 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRES	DESCRIPTIF + MONTANT
Réfection de la voirie communale	25/05/2015	EUROVIA	50190 PERIERS	L'Aubrière 78 164,99 € HT
Travaux de réfection de voirie	02/05/2015	EUROVIA	50190 PERIERS	CR de La Groudière 28 246,01 € HT
Réalisation des études et des suivis nécessaires à l'opération de curage des boues de lagunage	03/08/2015	AQUASOL	35510 CESSON SEVIGNE	Station d'épuration Le Bourg 4 910,00 € HT
Travaux de réfection de voirie	17/10/2015	LEHODEY TP	50290 MUNEVILLE SUR MER	CR Le Bouleau 9 900,00 € HT

### **REPAS DES ANCIENS**

Suite à la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser le repas des anciens le dimanche 20 mars 2016 et décident de contacter Monsieur QUENAULT, traiteur.

### **DEMANDE DE MONSIEUR COINTEPAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur COINTEPAS concernant un problème d'écoulement des eaux.

Monsieur le Maire convoque la Commission des Chemins le samedi 16 janvier 2016 pour aller voir sur place.

### **PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE DE PORCS EARL DU VAL DE GUE**

Monsieur David COLLETTE présente aux membres du Conseil Municipal le dossier reçu de Madame La Préfète de la Manche relatif à la poursuite de l'exploitation de l'EARL du Val au Gué sise La Guérie à COUTANCVES d'un élevage porcin et à l'extension au lieu-dit Le Val à OUVILLE de l'élevage porcin qu'elle exploite, avec mise à jour du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce dossier avec les réserves suivantes : présence à proximité des lieux d'épandage d'une station de pompage et de la rivière La Taute qui prend source à La Mignarderie.

### **BILAN CANTINE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l'année 2015. Celui-ci présente un déficit de 6 933,92 €.

### **CHEMINS LANCEMENT APPEL D'OFFRES**

Après débat, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la réfection des chemins de La Closerie, L'Ambesnerie et Le Val et autorisent Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

### **COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur présente tout d'abord le fonctionnement du SDEAU50.

Il leur donne des explications liées à la contribution foncière des entreprises et aux incidences liées au lissage des bases fiscales sur le territoire de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur donne un état d'avancement des travaux liés à la future fusion des Communautés de Communes.

Enfin, il leur explique la situation budgétaire de la Communauté du Bocage Coutançais et les décisions à prendre qui seront nécessaires pour l'exécution du budget 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la réponse donnée par le Conseil Départemental au sujet des travaux prévus au niveau du village du Ridel. La transaction de certaines parcelles rencontrant des difficultés d'ordre administratives, la réalisation du carrefour est reportée à une date ultérieure, non fixée à ce jour.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Mairie sera fermée du lundi 1er février au dimanche 7 février 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 23 février 2016 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 35.